

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 octobre 2018

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - Patrick BORÉ représenté par Gérard GAZAY - Roland MOUREN représenté par Roland GIBERTI.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Arlette FRUCTUS - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Richard MALLIÉ.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 024-4301/18/BM

■ Attribution d'une subvention complémentaire à l'association Provence Promotion dans le cadre du programme Industry'Nov - Approbation d'une convention

MET 18/8495/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Lors du Conseil de la Métropole du 28 juin dernier, la délibération n° ECO 003-3888/18/BM a attribué une subvention de 1 250 000€ à l'association Provence Promotion pour son programme de travail 2018.

Cependant, l'association Provence Promotion a engagé des dépenses exceptionnelles relatives à l'appel à Manifestation d'Intérêt Provence Industry'Nov,

Le travail a été lancé en 2015, dans le cadre de la convention de revitalisation volontaire du site de TOTAL La Mède. TOTAL associe alors tous les acteurs économiques (industriels, institutions, professionnels...) à un groupe de travail bio-raffinage qui vise à identifier les activités économiques susceptibles d'être développées autour de la future bio-raffinerie.

Provence-Promotion est associée dès le départ à cette réflexion et a proposé plusieurs axes de réflexions :

- D'une part, élargir les réflexions, à toute activité qui relève de l'économie circulaire et ainsi d'aller au-delà des seules problématiques liées au bio-raffinage. D'autre part, qualifier toute l'offre territoriale industrielle existante autour de l'Étang de Berre pour la rendre plus visible
- Enfin, envisager des actions de promotion concertées avec tous les acteurs industriels du territoire

Signé le 18 Octobre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2018

C'est ainsi que les participants et notamment les propriétaires (industriels et GPMM) ont mesuré l'intérêt de porter les atouts du territoire au travers d'une opération concertée, de grande ampleur.

A l'issue de la dernière réunion en juin 2017, le GT bio raffinage est à l'unanimité remplacé par un GT « Action AMI » composé de la Métropole Aix-Marseille-Provence (placé sous son autorité), Total Développement Régional, Kem One, Lyondell Basell, le GPMM, le Conseil Régional PACA, Novachim, Provence Promotion, Piicto.

C'est donc à l'initiative de la Métropole, que Provence Promotion s'est vu confier cette mission et a mis en œuvre des actions, qui ont pris de l'ampleur et qui ont suscité des dépenses non prévues au plan d'action.

En effet, dans le cadre d'un groupe de travail restreint, toujours en lien étroit avec la Métropole, Provence Promotion a participé activement à :

- La création des outils de communication (site web, plaquettes...)
- La création des outils nécessaires au lancement de l'AMI, à la rédaction et la traduction de contenu
- La définition d'une stratégie de communication et d'un plan média
- L'élaboration du process d'identification et d'accompagnement des prospects
- L'élaboration d'un plan de prospection concerté (participation aux salons professionnels, ciblage de prospects et prescripteurs)
- Des actions de sensibilisations auprès d'un public cible d'étudiants

Il est donc proposé au Bureau de la Métropole d'approuver l'octroi d'une subvention complémentaire d'un montant de 50 000€ liée à l'action spécifique détaillée ci-dessus et la convention afférente au profit de l'association Provence Promotion.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN009-011/16/CM du 17 mars 2016 portant délégations du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° ECO 003-3888/18/BM du 28 juin 2018 portant attribution d'une subvention à l'association Provence Promotion pour l'exercice 2018 d'un montant de 1 250 000 euros.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention complémentaire de 50 000 euros à l'association Provence Promotion.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs ci-annexée conclue avec l'association Provence Promotion.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2018 de la Métropole Aix-Marseille-Provence - sous politique B330 – nature 6574 – fonction 64.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Présidente de la Métropole
Aix-Marseille-Provence

Martine VASSAL